

Voici **un exemple** pour vous permettre de constater l'apparence que revêt le formulaire « Déclaration du chercheur ».

Le lien permettant d'accéder à ce formulaire est transmis aux chercheurs, par courrier électronique, par un automate du système SIRUL. Ce système est sous la responsabilité du Vice-rectorat à la recherche et à la création. Par conséquent, si vous avez des questions sur le système SIRUL ou sur le formulaire de déclaration du chercheur, veuillez les adresser au [Conseiller ou à la Conseillère à la recherche de votre Unité.](#)

Formulaire

Déclaration du chercheur

Remarque

La présente déclaration doit être faite par **tout chercheur responsable** d'un projet de recherche à l'Université Laval. **Tous les projets de recherche sont visés**, dès lors qu'ils sont sous la responsabilité de l'Université, quel que soit leur mode de financement et quel que soit leur lieu d'exécution (incluant les projets non subventionnés).

Information sur le projet

Nous vous remercions de votre collaboration pour valider les informations concernant ce projet de recherche, et de nous signaler toute erreur que nous corrigerons avec diligence.

Nom du chercheur	Laroche, Yves (adresse)
Titre de la recherche	
Date de fin	2007-06-30
Numéro de projet du Service des finances	CG073019
Organisme gestionnaire	Conseil de recherches en sciences naturelles et génie Canada
Nom du programme	ND
Veuillez indiquer le nom de l'établissement (Université Laval ou établissement affilié) qui assumera la responsabilité institutionnelle de la bonne conduite de ce projet de recherche, ou du volet du projet réalisé par un ou des chercheurs de l'Université Laval	
Veuillez spécifier l'unité administrative où seront gérés les fonds	Si autre, précisez
Les informations ci-dessus sont exactes	Oui Non

Indiquez si votre projet comporte l'un des éléments suivants. En cas de **doute**, veuillez répondre par **l'affirmative** de manière à ce que le comité d'éthique concerné vous confirme, s'il y a lieu, qu'un certificat de conformité n'est effectivement pas requis dans le cadre de ce projet.

Veuillez ne considérer que les activités de recherche qui seront réalisées avec les fonds spécifiquement liés à ce dossier. Habituellement, les fonds obtenus grâce à une subvention de chaire, de centre, de regroupement stratégique, etc. ne sont pas utilisés pour la réalisation de projet de recherche.

Recherche comportant des risques biologiques?

La manipulation des molécules d'ADN produites par recombinaison et la manipulation d'organismes (bactéries, mycètes, virus, parasites, etc.) ou leurs toxines, ou des matières contenant ces organismes (cultures cellulaires, tissus, spécimens diagnostic) entraînent des risques biologiques : par exemple, risque de maladie chez l'humain ou l'animal, ou risques pour l'environnement.

Le Comité de gestion des risques biologiques de l'Université Laval a pour rôle de fournir la documentation sur les risques biologiques; de voir à la formation du personnel en matière de techniques de sécurité; d'évaluer l'efficacité des dispositifs de sécurité et également de superviser l'élimination des déchets biomédicaux.

Oui
Non

Recherche impliquant des sujets humains?

Il s'agit de toute recherche qui implique une personne ou un groupe. Il peut également s'agir d'une recherche faite avec un foetus, un embryon, un tissu ou liquide organique, un cadavre ou un reste humain; également, tout projet de recherche impliquant des cellules souches humaines.

Le Comité de déontologie de la recherche de l'Université Laval a pour mandat d'apporter une assistance aux chercheurs désirant s'assurer que leurs projets de recherche sont conformes aux normes déontologiques de recherche et d'indiquer les mesures à prendre pour que toute recherche à l'Université se poursuive dans le respect de ces normes.

Oui
Non

Recherche utilisant ou produisant des substances radioactives?

Par «radiation», on entend les sources de radiations ionisantes (alpha, bêta ou gamma) ainsi que les matières radioactives et appareils, quelque soit l'usage auquel on les destine et peu importe leur localisation dans des édifices de l'Université ou ceux qui sont placés sous sa responsabilité.

Le Comité de radioprotection de l'Université Laval a pour mandat d'assurer la protection contre les radiations et de proposer les mesures de protection adéquates. Il doit également voir à l'élimination des matières radioactives. Il reçoit les demandes de permis et émet les permis locaux aux utilisateurs de ces substances.

Oui
Non

Recherche impliquant des animaux domestiques ou sauvages?

En conformité avec les normes du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA), le Comité universitaire de protection des animaux (CUPA) et les comités locaux de protection des animaux (CPA-UL et CPA-CHUQ) sont responsables de l'application des normes concernant les soins et l'utilisation des animaux dans l'établissement et de l'évaluation des protocoles de recherche.

Sont concernés les mammifères, oiseaux, reptiles, brachiopodes, poissons et invertébrés supérieurs (ex : la poulpe). Cependant, l'acquisition de matériel non biologique ou la réalisation d'un projet de recherche concernant des animaux mais ne faisant pas directement appel à ceux-ci, n'est pas considérée comme impliquant des animaux et ne nécessite pas d'autorisation particulière.

Oui
Non

Recherche utilisant des produits chimiques ou produisant des déchets chimiques?

Le Comité de gestion des produits chimiques de l'Université a pour mandat de conseiller et de renseigner le personnel quant aux mesures de sécurité reliées à l'utilisation de ces divers produits et quant au stockage et à l'élimination de ces produits utilisés dans les édifices de l'Université ou ceux qui sont placés sous sa responsabilité.

La loi oblige par ailleurs l'Université à rendre disponible toute l'information requise sur ces produits, à former son personnel, à porter à sa connaissance le «Programme de prévention» et à prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et la sécurité du personnel.

Oui
Non

J'atteste que ces renseignements sont fournis au meilleur de ma connaissance. J'atteste également avoir pris connaissance de la [Politique de l'Université Laval relative à l'intégrité scientifique](#) et connaître les principes régissant celle-ci, de même que les principes régissant les conflits d'intérêts en recherche universitaire.